

Arrêté n° « IEP – 2024 /01 »

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 12 juillet 2021 accordant l'Université d'Aix-Marseille à délivrer le diplôme de Licence dans le domaine de formation « Droit Economie Gestion », mention « Administration Publique », parcours-type « Sciences Politiques »,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu les statuts de l'Institut d'Etudes Politiques,

ARRETE :

Article 1 : Le jury de la licence « Droit Economie Gestion » mention « Administration Publique » parcours-type « Sciences Politiques » est composé comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

LICENCE 3 ^{ème} année
Semestre 5
<p><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></p> <p><u>Président(e)</u> : Didier DEL PRETE (MCF) <u>Suppléant(e)</u> : Franck BIGLIONE (MCF)</p> <p><u>Liste des membres</u> : William BENESSIANO (MCF), Franck BIGLIONE (MCF), Anne MEYER-HEINE (MCF), Roland RIZOULIERES (MCF).</p> <p><i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i> Ex : membre titulaire X/suppléant Y</p> <p>- - -</p>
<p><u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u></p> <p><u>Liste des membres</u> : Vincent BERIDOT (Magistrat à la Chambre régionale des comptes, chargé d'enseignement), Elisabeth MOTTE (Directrice Développement économique et agriculture, Aix-Marseille Métropole, chargée d'enseignement).</p>

Semestre 6 et JURY DE MENTION

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Didier DEL PRETE (MCF)

Suppléant(e) : Franck BIGLIONE (MCF)

Liste des membres : William BENESSIANO (MCF), Delphine CHAZALON (PRAG), Danielle GAROFALO (PRAG), Sylvie PATSIAS (chargée d'enseignements).

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

-
-
-

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres : Jean-Christophe CAYRE (Administrateur des finances publiques, Région Sud, chargé d'enseignement), Bruno GIANI (Directeur adjoint des ressources humaines, Région SUD, chargé d'enseignement)

Article 2 : Le Vice-Président Formation et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 15/11/2023



Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président Formation

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping, fluid strokes, positioned over the text "Pour le Président et par délégation, Le Vice-Président Formation".